

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre juin deux milles vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du dix-huit juin deux mille vingt-six et sous sa présidence.

Étaient présents : Alain QUIBEL ; Chantal JARNIOU ; Thomas AZOULAY ; Philippe GUERIN ; Catherine DESMARAIS ; Claude GOUPIL ; Lyes DAIBECHE ; Stéphanie DELBOS ; Arnaud TERRIER ; Fanny DUPRE ; Stéphane DUPONQ ; Mickael VIGREUX ; Melodie SERVO ; Yves VAN HOORDE ; Sandrine LEGUIDARD ; Jean-Luc JOSSE ; Liliane MAUGER ; Alexis LEROUX ; Yu DONG ; Guillaume SERIS ; Anne BENARD ; Ludovic HANIVEL ; David LABORDE ; Stéphanie HOTKA. - ; Virginie BOTTAIS ;

Absents excusés :

Madame Sandrine BELHACHE-DIET, ayant donné pouvoir à Madame Chantal JARNIOU ;
Madame Patricia HAUCHARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Claude GOUPIL ;
Monsieur David PERRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume SERIS.

Absent : Madame Claire ROY.

Secrétaire de séance : Sandrine LEGUIDARD & Guillaume SERIS

Membres en exercice : 29 – Présents : 24 – Pouvoirs : 3 – Voix délibératives : 29

2026-67-2

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu le compte administratif 2025 du budget principal approuvé par le Conseil Municipal ;
Vu le compte de gestion 2025 établi par le comptable public ;
Vu l'avis favorable de la Commission des finances ;
Considérant que le compte administratif 2025 fait apparaître un résultat excédentaire de fonctionnement de 1 348 627,02 € ;
Considérant que la section d'investissement présente un excédent de 190 940,89 €, porté à 565 735,14 € après prise en compte des restes à réaliser ;
Considérant qu'aucun besoin de financement de la section d'investissement n'est constaté ;
Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement conformément aux dispositions réglementaires ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par voix 25 pour, 0 voix contre et 3 abstentions**

-AFFECTE le résultat du budget 2025 selon le tableau ci-après :

	Dépenses	Recettes	Solde (+ou -)
SECTION DE			
FONCTIONNEMENT			
Résultats propres à l'exercice 2025	8 889 224,55	9 357 347,13	+ 468 122,58
Résultats antérieurs reportés	0,00	880 504,44	+ 880 504,44
Résultat à affecter			+ 1 348 627,02

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Résultats propres à l'exercice 2025		10 281 540,34	8 655 925,02	-
Résultats antérieurs reportés		0,00	1 816 556,21	+ 1 816 556,21
Solde global d'exécution				+ 190 940,89
RESTES À RÉALISER AU 31/12/2025				
Fonctionnement		0,00	0,00	0,00
Investissement		107 677,43	482 471,68	+ 374 794,25
Résultats cumulés 2025				+ 565 735,14
REPRISE EXERCICE 2025	Prévision affectation en réserve			0.00
	Report en fonctionnement			+ 1 348 627,02
	Report en investissement			+ 565 735,14

- **D'INSCRIT** la somme de 1 348 627,02 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » ;
- **D'INSCRIT** la somme de 190 940,89 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Les secrétaires de séance,

Sandrine LEGUIDARD
Guillaume SERIS

Monsieur le Maire

Alain QUIBEL